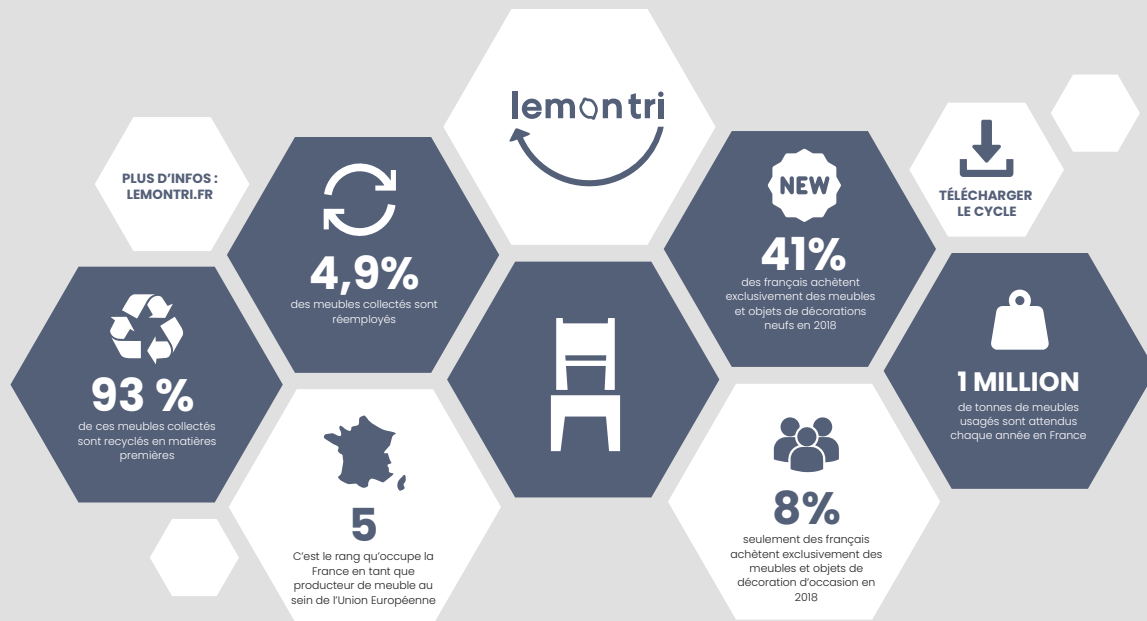


LE RECYCLAGE

DU MOBILIER

Composé essentiellement de matières recyclables, un meuble peut facilement avoir une seconde vie. Selon les matériaux qui composent le mobilier usagé, les meubles sont triés de manière différente. Le mobilier en bon état est rénové pour être réutilisé. Certains d'entre eux sont même « upcyclés », c'est-à-dire transformés en un tout nouveau produit qui n'est plus un meuble. Les meubles en mauvais état sont envoyés dans différentes filières de recyclage en fonction des matières qui les composent.



QUE DEVIENT MON MEUBLE ?



01 Les meubles sont d'abord triés puis nettoyés. Ils sont recyclés différemment selon la matière qui les compose

02 Les meubles en bois sont souvent broyés pour servir de matière première à l'élaboration de nouveaux meubles

03 Les meubles en plastique sont triés en fonction de la famille de plastique, broyés et transformés en billes utilisées pour la conception de tuyaux ou autres matériaux plastiques.

04 Les matelas sont stérilisés. Ils sont ensuite démantelés pour ne récupérer que les matières qui les composent. On parvient notamment à créer des panneaux thermiques pour le secteur du bâtiment, ou encore des panneaux acoustiques.

EN SAVOIR +

Selon la loi Grenelle 2 : « toute personne physique ou morale qui fabrique, importe ou introduit sur le marché des éléments d'ameublement assure la prise en charge de la collecte et du traitement des déchets issus desdits produits en fin de vie ». Depuis janvier 2022, certaines mesures sont entrées en application comme la reprise obligatoire des meubles usagés des clients ou encore l'interdiction d'éliminer les invendus. Les e-commerces seront également tenus par cette obligation et devront préciser à leurs clients les modalités de reprise : effectuée en magasin, lors de la livraison ou encore sur un point de collecte de proximité.